

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15  
en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Membres absents : 3  
Procurations : 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 JUIN 2024**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 07 juin 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 10 avril 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.**

**Membres présents** : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

**Absents excusés** : Yannis BLAISE donne procuration à Frédéric SCHERRER  
Mylène FAUL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN  
Damien GUENAIRE

**Absent** :

**Quorum** : atteint

**Secrétaire de séance** : Marjorie ZIMMERMANN

**Type de scrutin**: ordinaire

**Délibération n° 2024D1306-07**

**Objet** : Révision des tarifs annexes du Complexe de Salles et autres matériels

La Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location des matériels communaux et du complexe.

Après présentation des propositions de la commission animation et en avoir débattu, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs, à savoir :

**Tarifs matériels à la location** :

Désignation	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Garnitures (par lot de 5)	20€ caution 50€	20€ caution 250€
Location du tractopelle	50€ de l'heure avec chauffeur	100€ de l'heure avec chauffeur
Grille d'exposition		Caution de 100€ par grille
Grille de chantier		Caution de 50€ par grille

**Tarifs de facturation du matériel manquant ou cassé – Com**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024  
Reçu en préfecture le 18/06/2024  
Publié le  
ID : 057-215705054-20240618-2024130607-DE

Désignation	Ancien tarif	Nouveau tarif
Grande assiette	3.70 €	7 €
Moyenne assiette	2.60 €	5 €
Assiette creuse	3.50 €	5 €
Verre 24 cl	2.60 €	3 €
Verre 19 cl	2.40 €	3 €
Plateau rond	21 €	21 €
Plateau rectangulaire	19.90 €	20 €
Grand plat	20 €	20 €
Petit plat	13.20 €	14 €
Saladier	15.60 €	16 €
Soupière	23.90 €	24 €
Louche	13.40 €	14 €
Cruche	3.60 €	5 €
Corbeilles à pain	2 €	2 €
Tasse à café	1.50 €	2 €
Soucoupe	1.50 €	2 €
Couteaux	2.20 €	4 €
Fourchettes	1.30 €	4 €
Cuillères	1.20 €	4 €
Cuillères à café	0.80 €	4 €
Plateau rond (Hoepfner)	20 €	20 €
Plateau rond alu	10 €	10 €
Verre à bière	2.50 €	5 €
Flûtes à champagne	2 €	4 €
Verre à jus de fruit	2 €	4 €
Tire-bouchon de comptoir		250 €
Planche à découper		60 €
Percolateur 6.5L		225 €
Percolateur 12L		250 €
Percolateur 15L		300 €
Seau à champagne		20 €
Plaque perforée four		30 €
Micro ondes		100 €
Cafetière		50 €
Bouilloire		50 €
Transpondeur clé	50 €	100 €
Garniture		250 €
Grille d'exposition		100 €
Grille de chantier		50 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 057-215705054-20240618-2024D130605-DE

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 17 juin 2024.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

  


La secrétaire de séance,

Marjorie ZIMMERMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire Marie-Véronique BUSCHEL dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Sous-Préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Préfet ou au Sous-Préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable ; Le tribunal Administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>:

Affichée et publiée le 19 juin 2024

